

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR



## INFORMATIONS RELATIVES AU COVID-19

**Suite aux annonces gouvernementales concernant la pandémie du COVID-19, Atmo France, qui fédère les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA), confirme la continuité de la surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire français (métropole et outre-mer).**

### Maintien des missions essentielles des mesures, de la surveillance et de l'information du public sur la qualité de l'air

En lien avec le ministère de la Transition écologique et solidaire, Atmo France avec ses associations adhérentes s'est organisée pour maintenir les **missions essentielles réglementaires**<sup>1</sup> de mesures, de surveillance et d'information du public sur la qualité de l'air. Ces missions **permettant une continuité de la surveillance de la qualité de l'air ont été priorisées jusqu'à nouvel ordre afin d'assurer une information fiable sur la qualité de l'air.**

Elles seront exercées dans le respect des consignes données par le Gouvernement en vue de protéger les personnes des risques liés à la pandémie en cours **et de préserver la santé des collaborateurs des AASQA** lors de leurs activités de surveillance et d'information (télétravail, déplacements limités sur autorisation, etc.).

Les AASQA restent les **interlocutrices privilégiées de chaque concitoyen-ne pour suivre la prévision quotidienne de qualité de l'air près de chez soi et répondre à leurs interrogations au travers de leurs sites internet, des applications ou des communiqués en cas de pic de pollution.**

**Atmo France invite chacun-e à la plus grande vigilance en adoptant les gestes barrières et à se référer aux informations diffusées par les pouvoirs publics.**

### Contact presse

Delphine Guillaume Responsable communication & évènementiel :

01 86 95 31 47 (ligne directe) - 06 29 35 54 98 - delphine.guillaume@atmo-france.org

### A propos de la Fédération Atmo France

Atmo France est la fédération du réseau national des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) réparties sur l'ensemble du territoire (une par région).

Elle anime le réseau des AASQA en assurant la coordination, la mutualisation et la valorisation de leurs travaux et le représente dans les instances nationales et européennes en participant aux débats pour l'amélioration de la qualité de l'air et de l'atmosphère.

À travers ses actions, Atmo France poursuit un objectif d'intérêt général, celui de contribuer, aux côtés des autres acteurs nationaux, à doter la France d'un dispositif efficace qui assure tant la surveillance de la qualité de l'air que l'accompagnement et le suivi des actions visant à l'améliorer. Le réseau met son expertise à disposition de tous les acteurs concernés.

<sup>1</sup> Arrêté ministériel du 19 avril 2017

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034453742&categorieLien=id#JORFSCITA000034453767>